

7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

Action 7.3. Renseigner la population sur les services de transport (adaptés) existants

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Informer les PMR des services de transport (adaptés) existants</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>4.3.a. Compléter et développer le site internet communal sur les solutions de mobilité</p> <p>4.1.b. Développer les services de mobilité</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Améliorer la mobilité des PMR sur le territoire communal</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Commune de Villers-la-Ville</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>Sans objet</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€/an (\leq 2.500 €/an)</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Mise en œuvre à très court terme (< 3 ans)</p>	

7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

Action 7.3. Renseigner la population sur les services de transport (adaptés) existants

Description concrète de l'action

Généralités

La Commune renseignera à sa population les services de transport qui sont spécifiquement destinés aux personnes à mobilité réduite, via le ou les canaux suivants :

- au minimum par le biais de son site internet ;
- par le biais de son bulletin communal ;
- via l'édition d'une brochure spécifique ;
- en informant les nouveaux habitants de ces services ;
- etc.

L'information devra être tenue à jour au gré de l'évolution des services offerts. L'existence de l'initiative CAP BW devra absolument être renseignée, étant donné qu'elle regroupe les services de transport adapté en Brabant wallon sur un même numéro de téléphone, afin de pouvoir rediriger les personnes vers le service qui leur convient le mieux.

Quels sont ces services ?

A l'échelle provinciale, plusieurs services sont actuellement offerts aux personnes à mobilité réduite résidant à Villers-la-Ville :

- L'asbl Mobilité en Brabant wallon
- L'asbl Altéo, en partenariat avec la Mutualité chrétienne
- Des sociétés privées (telles que la société B.Car.Save dont le bureau se trouve à Wavre).

Avira : l'autopartage adapté

Faire adapter un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite est complexe et coûte cher. Beaucoup de personnes abandonnent le projet pour ces raisons, et ceux qui ont fait le choix d'adapter leur véhicule y ont engagé une somme assez importante.

C'est de ces différents constats qu'est né le projet AVIRA, une déclinaison de Cozycar (devenu Cosywheels). Le but d'AVIRA consiste à partager des voitures adaptées PMR pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Nous permettons donc d'une part à ceux qui n'ont pas de véhicule adapté d'en utiliser un quand ils en ont besoin, et d'autre part, à ceux qui ont investi de l'argent dans un véhicule adapté de récupérer une partie des frais grâce au partage.

Il est possible sur Cozywheels d'ajouter son véhicule adapté et de le partager avec la communauté.